ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Medecine militaire : Pyrenees-Orientales

Question écrite n° 58398

Texte de la question

Mme Marie-France Stirbois se permet d'attirer l'attention de M le ministre de la defense sur la situation de l'hopital thermal des armees d'Amelie-les-Bains dont la fermeture est annoncee. En effet, il ne semble pas que cette mesure de fermeture puisse etre motivee par des considerations d'ordre tactique ou strategique. En revanche, si cette fermeture devait etre due a des raisons d'ordre financier, elle souhaiterait qu'il veuille bien lui communiquer les trois derniers bilans de cet etablissement, en lui precisant les motifs precis qui ont justifie une telle decision de fermeture.

Texte de la réponse

Reponse. - La decision prise, dans le cadre du plan de restructuration des forces armees rendu public par le ministre de la defense le 16 avril dernier, de fermer l'hopital thermal des armees d'Amelie-les-Bains est motivee par la necessite pour le service de sante des armees de concentrer ses moyens vers les hopitaux de court sejour afin de permettre le developpement des techniques de pointe et d'ameliorer encore la qualite des prestations sanitaires dont beneficie directement le soutien des forces. Une etude est actuellement en cours en etroite concertation avec les collectivites locales concernees pour examiner les conditions de la reprise de cet hopital. En tout etat de cause, les curistes militaires pourront continuer a beneficier de la meme qualite de soins grace a un mecanisme de conventionnement mis en place avec des hopitaux thermaux civils.

Données clés

Auteur : Mme Stirbois Marie-France
Circonscription : - Non-Inscrit
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 58398
Rubrique : Armee
Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er juin 1992, page 2396